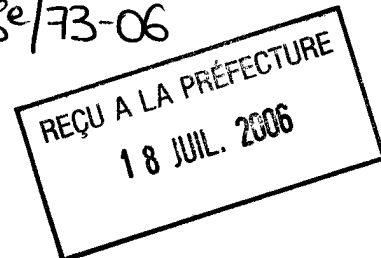


Service instructeur
Environnement et Agriculture

N° 6^e/73-06



Service consulté

C051
PROMOTION DU MARCHÉ PAYSAN DE SPECHBACH-LE-BAS
DANS LE CADRE DU GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH

Résumé : *La communauté de communes du Secteur d'Illfurth, engagée dans un GERPLAN, a validé son programme d'actions en juin 2005. Un des axes retenus porte sur un soutien fort à l'agriculture locale, dont la promotion des producteurs locaux qui pratiquent la vente directe. Il vous est proposé d'apporter une aide financière de 1.222,91 € à la communauté de communes du Secteur d'Illfurth qui souhaite valoriser le marché paysan de Spechbach-le-Bas auprès de la population locale.*

Dans le cadre de son GERPLAN, la communauté de communes du Secteur d'Illfurth a décidé de soutenir la promotion des agriculteurs locaux pratiquant la vente directe afin de maintenir la diversité paysagère de son territoire grâce à la polyculture. Ce type d'actions permet également de renouer des liens entre la profession agricole et les habitants et de faire participer ces derniers à la qualité de leur cadre de vie par la consommation de produits issus de l'agriculture locale.

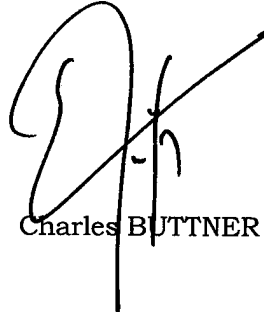
Tous les premiers vendredis du mois, un marché de producteurs locaux se tient à Spechbach-le-Bas. La communauté de communes du Secteur d'Illfurth souhaite promouvoir ce marché pour répondre aux objectifs évoqués ci-dessus.

Elle a prévu pour cela de réaliser des documents d'information à destination de la population locale, à savoir un dépliant de présentation générale du marché à 8000 exemplaires ainsi que trois flyers à 4500 exemplaires chacun annonçant les animations spécifiques du marché pour 2006.

Le taux d'intervention du Département pour la réalisation de supports de communication est de 50 %. Le coût de cette opération s'élevant à 2.445,82 € TTC, l'aide départementale se monterait à 1.222,91 €.

En conclusion, je vous propose de donner un avis favorable à cette demande. Le montant de l'aide départementale est de 1.222,91€, qui pourra être prélevé sur la ligne fonctionnement dans le programme C051, créée au BP 2006, enveloppe 81063, imputation 65/65734/F738.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006